P. J. BRIOT,

MEMBRE DU CONSEIL DES CINQ-CENTS,

AU C. BAUDIN (DES ARDENNES)

MEMBRE DU CONSEIL DES ANCIENS.

> Dans les champs phrygiens les effets feront foi ;
> Qui la chérit le plus ou d'Ulysse ou de moi ?

L'ANALYSE de quelques journaux avoit déja annoncé, citoyen collègue, l'étrange divagation à laquelle vous vous êtes laissé entraîner sur mon compte a la séance du 21 de ce mois ; mais je n'avois pas voulu ajouter foi à leur rapport, et aux divers récits qui le confirmoient. Un citoyen éclairé et judicieux, me disois-je, un homme qui a suivi toute la révolution, n'apporte pas à la tribune un travail important sur la foi du récit tronqué et inexact d'un seul journaliste ; un sénateur, un membre du conseil des sages, ne dénature pas les opinions de son collègue, ne lui prête pas des discours qu'il n'a pas tenu, des intentions qu'il n'a pas manifesté, afin de se donner le plaisir de les combattre et de les calomnier : à supposer même que le citoyen Baudin se soit trompé un instant, il prendra la peine de réfléchir ; il lira mon discours avant d'en imprimer la réfutation, ne fut-ce que pour vérifier si ce qu'il me fait dire cadre avec ce que j'ai dit ; et si enfin les égards dus à un collègue absent, à un conseil législatif, qui n'est pas celui dans lequel il a l'honneur de siéger, n'obtiennent pas de lui un moment de réflexion, il l'accordera au soin de sa propre gloire, qui pourroit être compromise par le ridicule d'une attaque, contre des discours qui n'ont pas été tenus.

Je vous avois jugé favorablement, mon collègue, je viens d'être désabusé par la lecture de votre discours, que je trouve enfin après huit jours dans ma distribution, au nombre de trois exemplaires.

Je savois bien que les archevêques d'autrefois ne lisoient pas leurs mandemens, ainsi que beaucoup de nos orateurs modernes ne font pas leurs opinions ; mais je ne connoissois encore aucun homme de lettres qui eut réfuté et censuré un discours sans l'avoir lu, et je ne m'attendois pas à voir un membre de l'institut national donner l'exemple d'une pareille *innovation*.

Ma première pensée auroit été de vous envoyer mon dis-

cours, recueilli par vingt journalistes, et de vous prier de le lire; mais votre attaque à cet égard a été tellement solennelle, elle porte un tel caractère de gravité, que je ne puis garder le silence, ni renoncer à une explication publique.

Quelque conspirateur, quelque vandale que vous puissiez me croire, rassurez-vous; je chercherai à ne perdre de vue ni la distance constitutionnelle qui sépare un membre du conseil des cinq-cents d'un membre du conseil des anciens, ni les égards dus à un homme qui a parcouru, non sans gloire, une longue et pénible carrière, par un jeune citoyen qui ne fait que s'y présenter.

Peut-être ne seroit-il pas tout-à-fait hors de propos de commencer cette discussion, par un examen de l'acte en lui-même qui y a donné lieu; mais ici je ne pourrois que vous exposer des doutes, et ce seroit à vous à les expliquer et à les résoudre en votre qualité d'auteur et d'organisateur de notre constitution. Jusqu'à quel point pensez-vous qu'il soit constitutionnel et politique de dénoncer, de censurer dans l'un des conseils les discours et les opinions prononcés à la tribune de l'autre? Quelles pourroient être les conséquences de semblables débats? Si vous avez le droit de rappeler mes discours et mes opinions à la tribune du conseil des anciens, non pour les discuter, mais pour les dénoncer, non pour les réfuter, quand l'objet traité par le conseil vous y appelle, et dans les bornes tracées par la discussion elle-même, mais pour les présenter en hors-d'œuvre comme les matériaux d'une vaste conspiration; pour les démentir, les condamner, outrager leur auteur; vous conviendrez, mon collègue, que j'ai le même droit dans le sein du conseil des cinq-cents; que ce droit m'appartient même d'une manière plus précise, puisque j'ai l'initiative constitutionnelle. Ainsi le citoyen Baudin, des Ardennes, dénonceroit et réfuteroit à la tribune du conseil des anciens les opinions émises par le citoyen Briot au conseil des cinq-cents, et ce dernier viendroit à la tribune de ce conseil accuser et discuter les discours de son collègue Baudin, des Ardennes.

Attaqué par vous d'une manière aussi peu mesurée, et sans l'avoir cherché ni mérité, que diriez-vous si je venois vous répondre à la tribune des cinq-cents; si j'y prenois mes collègues à témoin que je n'ai pas tenu une partie des discours que vous me supposez; si surtout, mêlant à tout cela une irascibilité, tolérable à la suite d'une accusation calomnieuse, je voulois scruter vos intentions, comme vous décidez des miennes, et prétendre qu'il y a une perfidie gratuite et combinée dans votre dénonciation?

De pareils débats élevés entre quelques membres n'entraîneroient-ils pas en résultat, non seulement la perte d'un tems précieux et des scènes affligeantes, mais encore des divisions et des déchiremens funestes? Que seroit-ce si la majorité des législateurs y prenoient part; si chaque conseil vouloit, je ne

dis pas discuter, mais dénoncer, juger, condamner les actes, les opinions de l'autre conseil ? Et pensez-vous qu'une telle conséquence ne seroit pas la suite nécessaire de la prétention d'un seul, de dénoncer, de soumettre au jugement du conseil dont il fait partie, les opinions et les intentions des membres de l'autre conseil ?

Ces raisonnemens vous sembleroient peut-être de quelque poids, quand bien même des attaques personnelles de ce genre se lieroient au fond des discussions ; mais ici, citoyen, il n'y avoit aucune analogie entre moi et mon discours du 17 fructidor, et la résolution sur laquelle vous avez fait votre rapport du 21. Il vous a fallu créer, amener cette analogie ; et vous l'avez créée, vous l'avez amenée péniblement, pourquoi faire?..... pour signaler, pour accuser, pour calomnier un de vos collègues, duquel jamais vous n'avez eu à vous plaindre, et qui dans ce même instant, quoiqu'attaqué indirectement par vous dans votre discours du 14 thermidor, se plaisoit à vous donner une marque de déférence et d'estime, en citant une pensée philosophique de ce même discours, en tête d'un écrit auquel il attache quelqu'importance.

Quoiqu'il en soit, en abordant le fond de la discussion actuelle, j'espère vous persuader deux vérités ; la première, que je n'ai point tenu les discours que vous me supposez, et sur lesquels porte la plus grande, la plus belle partie de votre réfutation ; la seconde, que mon opinion sur le message et les mesures du directoire exécutif, contre la liberté de la presse, n'étoit ni dénuée de fondement, ni digne des reproches que vous vous plaisez à lui prodiguer.

« Falloit-il encore, dites-vous, que dans l'un des conseils un
» orateur vînt accuser à-la-fois une puissance amie, et celui
» qui près d'elle a soutenu les droits et la dignité de la ré-
» publique, de s'être concertés ensemble pour la trahir. »

Il y a, dans cette phrase, deux impostures des plus manifestes.

Non-seulement je n'ai pas parlé du cabinet prussien, mais je n'ai pas dit une phrase, un seul mot qu'il soit possible d'appliquer directement ou indirectement, ni à la Prusse ni à aucune puissance étrangère quelle qu'elle soit, amie ou ennemie : il y a même une circonstance de plus, relative à la Prusse, et que vous ne pouviez guère ignorer; c'est que deux fois, à la tribune, j'ai proposé d'unir la Prusse à la république par des liens et des intérêts plus forts. Je sais bien qu'on peut me dire très-exagéré, très-fou, si vous voulez ; mais je n'ai pas appris qu'on me supposât absolument stupide. Or, comment pouvoir se persuader que le même orateur qui, à la séance du 12 fructidor, applaudissoit au traité conclu avec la Prusse, proposoit de négocier une alliance avec cette puissance, et de lui assurer une augmentation de force et de territoire, seroit venu, à la séance du 17, accuser la Prusse de vouloir trahir la France et renverser la République ? Une aussi inepte contradiction n'eût-elle pas été accueillie par les éclats de rire du conseil ?

Je n'ai pas parlé davantage, ni de l'ambassadeur, ni du directeur Sieyes; je n'ai même rien dit qu'on puisse lui appliquer directement, ni qui lui soit indirectement appliquable en lisant mon discours.

Je ne vous citerai pas la rédaction de trente ou quarante journalistes, qui n'ont pas dit un mot de tout ce que vous avez supposé; mais je puis vous présenter avec avantage la rédaction la plus détaillée et la moins inexacte des séances, celle du *Moniteur*. Ce journal ne vous paroîtra pas suspect, sans doute : en ce moment, il se fait une trop douce jouissance de publier les conspirations des patriotes dits *exagérés*, pour qu'on puisse le soupçonner d'avoir oublié la partie *la plus conspiratrice* de mon opinion. J'étois d'autant plus fondé à croire que sa rédaction auroit été consultée par vous, qu'il a acquis par prescription le droit d'être appelé en témoignage contre les représentans du peuple dénoncés et proscrits pour leurs opinions, et que c'est sur la rédaction et les notes du *Moniteur* que vous avez envoyé à l'échafaud vos collègues Romme, Gougeon, Soubrani, Bourbotte, Duquesnoi (1), malgré la résistance énergique de anjuinais.

Voici mes expressions, recueillies par le *Moniteur* :

« Je le déclare à la France, il se prépare un coup d'état ;
» on veut livrer la république à ses ennemis, la renfermer dans
» ses limites; (J'ai ajouté le mot *anciennes*.) et peut-être les
» directeurs des calamités publiques ont-ils un traité de paix
» dans une poche, et une constitution dans l'autre.... »

Je vous le demande, citoyen collègue, je le demanderai à tout homme de bonne foi, par quelle analyse ingénieuse, par quel art profond est-il possible de trouver dans ce passage, et la Prusse et le directeur Sieyes ? Prenez, rapprochez, scrutez les autres morceaux de mon discours, et dites-moi sur quoi vous pourrez établir votre accusation.

Mais l'intention.... Une intention ne seroit pas un discours : c'est un discours que vous avez voulu citer, et je ne vous ferai pas l'injure de croire que vous ayiez voulu analyser mes intentions aussi judicieusement que Cabanis a analysé celles de la balle qu'il a vu partir, au milieu d'un exercice à feu, exprès pour tuer le directeur Sieyes.

---

(1) Pourquoi, dira-t-on, mêler à tout ceci Gougeon et Soubrani? c'est qu'il y a, en effet, plus d'analogie qu'on ne pense. Le 17 fructidor, un représentant du peuple se plaignoit amèrement, à la Bibliothèque, de ce qu'on ne m'avoit pas mis sur-le-champ en accusation, ou tout au moins envoyé à l'Abbaye. « Dans les beaux jours de la convention, disoit-il, nous avons » bien fait fusiller Duquesnoi et Bourbotte, et certes ils n'en » avoient pas autant dit.... » Bien reconnoissant, mon cher collègue, de vos intentions constitutionnelles et amicales!... Pour ne pas être en reste, je vous donnerai le conseil fraternel de ne pas vous trouver près de moi, quand vous voterez ainsi mon accusation, et de ne pas vous charger de l'exécution.

Mais, enfin, *un homme d'un odorat fin* ne peut s'abstenir de *démêler* dans ce discours *un fumet* (1) d'anti-Sieyeisme très-criminel, et sur-tout très-inconstitutionnel .... Depuis quelque tems, les divers partis ont tellement la manie de trouver du Sieyes par-tout, et d'en mettre où il n'y en a pas, qu'il me sera bien difficile d'établir mon innocence et d'éviter l'*auto-dafé* : voyons cependant.... Plusieurs fois en assemblées particulières, et le 12 fructidor publiquement à la tribune, j'ai accusé le ministre Talleyrand-Périgord du crime de haute-trahison ; j'ai signalé cet homme comme l'agent de l'Angleterre, l'auteur, le directeur suprême de tous nos revers et de toutes les calamités qui ont affligé la France et les armées ; j'ai cherché à prouver qu'il avoit influencé toutes nos relations extérieures, contre la France au profit de l'étranger. Je sais que ce Talleyrand est l'ennemi le plus acharné de la liberté de la presse ; que, plus d'une fois, il a provoqué des mesures contre les écrivains politiques. Y avoit-il de l'inconséquence à l'avoir en vue, au moment où je parlois, et avois-je besoin de le nommer, puond je l'avois précédemment signalé d'une manière aussi franche et aussi loyale? Si j'avois voulu accuser le directeur Sieyes, je l'aurois nommé. Je ne passe pas pour rechercher beaucoup les réticences ; et je vous ajouterai même que je suis très-fortement convaincu que, si Sieyes étoit un traître, il y auroit beaucoup moins de danger à l'attaquer, qu'il y en a attaquer Talleyrand.

Mais Sieyes est l'ami de Talleyrand ; il veut le défendre envers et contre tous..... Tant pis pour la république, et sur-tout tant pis pour Sieyes : mais s'en suit-il delà que dénoncer la conduite de Talleyrand, ce soit attaquer et vouloir renverser le directeur Sieyes ? S'en suit-il qu'il faille croire que celui-ci ne sera jamais éclairé, et qu'il ne provoquera pas un jour la punition de son perfide ami ? Mirabeau avoit été aussi l'ami de Sieyes, son premier compagnon d'armes ; il avoit fait la réputation de Sieyes ; cependant, après même le 9 thermidor, celui-ci n'a pas dit un mot pour défendre son ami, empêcher ses cendres d'être arrachées du Panthéon et livrées à l'ignominie : probablement c'est qu'il avoit été mieux éclairé sur son compte, ou qu'il a sacrifié son opinion à celle de la convention nationale, par déférence pour l'autorité législative et l'opinion publique.

Il me semble donc, d'après cette explication aussi franche que vraisemblable, que je n'ai donné lieu ni a une défense de la Prusse, ni à celle du directeur Sieyes. Si cette erreur n'avoit pas donné lieu à une accusation de conspiration contre moi, je ne pourrois cependant pas la regretter ; elle vous a inspiré le plus beau morceau de votre discours, l'éloge du directeur Sieyes ; on ne peut s'empêcher de le louer ; il est

---

(1) Expressions d'un discours du citoyen Baudin à l'Institut national.

tellement bien fait, qu'il feroit presque oublier l'espèce de contraste qu'il présente, avec cette promesse faite par vous dans un autre discours qui vous rendit cher aux amis de l'indépendance et de la liberté. « Jamais je n'ai flatté le » peuple, je ne flatterai pas non plus ceux qui le gouvernent. ».

Examinons maintenant si le discours que j'ai improvisé à la séance du 17 mérite, soit dans son ensemble, soit dans ses détails, les reproches que vous lui avez adressé.

Je le prends tel que le *Moniteur* l'a rapporté, (en observant toutefois qu'il a affobli l'appel au peuple qui l'a terminé,) et je m'attache spécialement à ce qui vous a paru plus répréhensible.

Et d'abord ai-je eu tort de m'élever avec toute la force dont j'ai été capable contre l'acte attentatoire à la liberté de la presse que le directoire exécutif nous annonçoit par son message, de l'appeler inconstitutionnel, indécent, partial, et d'accuser trois fois de tyrannie les auteurs d'une sembable mesure... Non sans doute, et je ne vous ferai pas l'injure de croire que vous ayiez voulu vous en déclarer l'approbateur. Sans parler du provocateur de ce message et du cercle ridiculement vicieux que nous traçoit le directoire, y joignant pour éclairer le conseil un rapport du ministre de la police, terminé par ces mots : « *Je vous propose le projet de mes-* » *sage ci-joint* », comment a-t-on osé, après le 30 prairial, demander aux législateurs l'approbation d'un acte d'oppression dont la tyrannie précédente n'avoit pas donné d'exemple? Quel sera le terme de cette oppression, si l'article 145 de l'acte constitutionnel est appliqué, non pour des actes, mais pour des opinions, et si un écrivain périodique est arrêté comme conspirateur, parce qu'il aura déplu, non pas à trois directeurs, non pas à Sieyes, mais au ministre Fouché, qui viendra chaque jour dire au directoire exécutif, à la suite d'un rapport rédigé par un mouchard : « *Je vous propose la* » *lettre-de-cachet ci-jointe* ». L'ancien directoire avoit une loi dictatoriale qui l'autorisoit à mettre les scellés sur les presses des journalistes ; mais cette disposition rapportée, où le directoire executif a-t-il trouvé le pouvoir de sceller les presses? Que dis-je sceller les presses, non-seulement les presses, mais les cabinets des auteurs... Les cabinets des auteurs, l'avez-vous entendu, citoyen Baudin? . . . A la fin du dix-huitième siècle, en l'an 7 de la république, après tant de révolutions et de coups d'état faits pour reconquérir ou assurer la liberté, le directoire exécutif scelle les cabinets des écrivains!.... Ainsi, si vous, homme de lettres avant et pendant la révolution, aviez donné quelque article à l'un des douze journaux étouffés par l'acte *signé* SIEYES, président, et plus bas FOUCHÉ ministre, vous n'auriez pas pu, dans le silence de votre cabinet, écrire votre rapport du 21 fructidor, et établir le panégyrique de ce directeur sur l'accusation de votre collègue....

Vous fûtes un des auteurs de la constitution ; écoutez cette maxime : « *Le Directoire exécutif a cru trouver la règle de » ses devoirs et* LA BORNE DE SON AUTORITÉ *dans l'art.* 145 » *de la constitution* ». Citoyen Baudin, l'autorité qui parle ainsi a fait arrêter, en vertu de cet article, un représentant du peuple qui mangeoit du beurre frais et des petites raves avec trois de ses amis. Est-ce là LA BORNE constitutionnelle que vous avez voulu mettre à ses entreprises usurpatrices ?

Oui, le rapprochement que j'ai présenté à cet égard doit frapper, doit effrayer tous les bons esprits, et je ne crois pas pouvoir assez le redire au peuple français : on frappe, on persécute des écrivains politiques, parce qu'ils ont démasqué Talleyrand, parce qu'ils se sont laissé entraîner à trop d'aigreur peut-être contre son protecteur, et on n'a rien dit à Schérer qui a volé le peuple et conduit les armées à la boucherie ; on se bat les flancs pour accuser et envenimer quelques articles relatifs à telle ou telle puissance neutre, et on n'a pas voulu poursuivre Schérer qui a vendu trois républiques alliées ; on affecte de grandes craintes sur la grande conspiration des gazettes, et cet amas horrible de déprédations, de négligences, de concussions, le massacre de 60,000 Français, la perte de vingt places fortes, de l'Italie entière n'ont pas causé une émotion remarquable ; enfin le directoire exécutif n'a pas voulu faire arrêter Schérer, dénoncé solemnellement par le corps législatif, par les armées, par les nations amies, par la France toute entière, (moins cent coquins, ses complices) ; on a *métaphysiqué* (1) sur l'arrestation de cet ex-général, et on prononce froidement (pour commencer) l'arrestation arbitraire de près de cent citoyens, imprimeurs ou écrivains, sur la simple dénonciation d'un Fouché.

J'ai parlé de la partialité qui existe dans l'application de ces mesures ; mais c'étoit pour en faire ressortir la mauvaise foi et non pour en provoquer l'extention. Je veux que la presse soit libre pour les Bayle, les Condorcet et les d'Alembert, ainsi que pour les Fréron, les Bailleul et les Poultier. Je n'ai pas besoin de savoir sur qui porte un acte arbitraire pour que mon devoir soit de le repousser ; l'expérience de tous les tems et sur-tout de la révolution, prouve qu'il n'y a que les petits hommes qui aient peur des petits écrits, et qui déclarent la guerre aux gazettes.

Ce que j'ai dit sur un coup d'état, préparé contre le corps législatif, sur le projet de renfermer la France dans ses anciennes limites, sur un traité perfide qui nous assureroit une paix honteuse, sous la condition de modifier notre systême constitutionnel, ne vous a paru autre chose qu'une *déclamation*, un *soupçon perfide*, tendant à ôter tous moyens de gou-

---

(1) C'est Sieyes, je le nomme.

vernement au directeur Sieyes, *un écart* enfin qu'il étoit indispensable de relever à la tribune du conseil des anciens, et dont vous avez voulu *faire justice par vos observations*, comme le conseil des cinq-cents *en avoit fait justice par son silence.*

Je ne sais pas, citoyen collègue, si *vos observations*, même imprimées au nombre de trois exemplaires, peuvent équivaloir *au silence du conseil des Cinq-cents*, ou si ce silence exprime précisément la même chose que vos observations. Jusqu'à ce que vous me l'ayiez répété avec assurance, je me permettrai de douter que le silence du conseil des cinq-cents soit une improbation éclatante et formelle de tout ce que j'ai dit dans mon discours; mais quand bien même, à l'aide des principes d'une bonne logique, vous m'auriez démontré que le silence du conseil, en ce cas, exprime la même chose que lorsqu'une demande ou une proposition est formellement soumise à sa délibération, si j'avois eu des motifs fondés de parler comme je l'ai fait, si ma conscience me rendoit le témoignage d'avoir fait un acte de dévouement utile, nécessaire, je ne croirois pas *être tombé dans un écart*; c'est encore vous qui viendriez me rassurer à ce sujet, en m'apprenant que le courage n'est pas toujours en majorité sur la terre. Je vous rappellerois à cet égard un des plus beaux passages tracés par votre plume (1).

Vous pensez donc, vous êtes bien persuadé qu'il n'y a aucune espèce d'alarme à concevoir sur un coup d'état médité contre le corps législatif, sur un projet de paix déshonorant pour la France, sur un changement de constitution... quand ces craintes n'auroient été fondées que sur des rapprochemens éloignés et mêmes vagues, il me semble qu'un représentant du peuple auroit le droit de les énoncer dubitativement à la tibune ; et se trompât-il même entièrement, ne lui seroit-il pas possible d'obtenir indulgence à votre tribunal, en se prévalant du principe développé avant-hier à la tribune par notre collègue Boulay, de la Meurthe, que « *le droit de raisonner*

---

(1) « Si quand tout cède et se taît, l'indomptable fermeté » de Caton survit à l'abattement universel, osera-t-on qua- » lifier de factieux ce Caton, dont le nom est synonime de » la vertu? Dira-t-on que seul ou presque seul il résiste au » vœu général? Quoi! parce que ceux qui préfèrent la mort » à l'esclavage sont réduits au petit nombre, croit-on qu'une » nation entière aspire à devenir esclave? Oui, tous conti- » nuent encore à vouloir être libres, IL N'Y A QUE LE » COURAGE QUI SE TROUVE EN MINORITÉ. » (Discours du citoyen Baudin, des Ardennes, prononcé à l'institut national, le 7 messidor an 4.) Je cite ce passage, non qu'il puisse y avoir ombre d'analogie entre Caton et moi, je n'aurois pas le sot orgueil d'en soupçonner, mais afin de prouver simplement qu'on n'est pas factieux, conspirateur, scélérat, par cela seul qu'on est de la minorité.

» *emporte essentiellement avec lui le droit de déraisonner.* »

Je ne pense pas que vous soyiez du nombre de ceux qui nient le coup d'état projetté contre le corps législatif avant le 30 prairial, et les premières tentatives faites pour amener un changement de constitution. Le directeur Barras, qui en avoit une parfaite connoissance, qui s'y étoit constamment opposé avec énergie, l'a dit trop publiquement, s'est expliqué à cet égard d'une manière trop précise, pour qu'il soit permis de conserver des doutes. Ne voyez-vous pas aujourd'hui la même marche, les mêmes symptômes, les mêmes préparatifs? Le renvoi du général Marbot, celui du général Lefebvre qu'on annonce, le renvoi de ce ministre trop loyal et trop honnête homme pour les circonstances où il a été placé, qui n'étoit attaqué que par les voleurs et les ennemis de la République, et dont le départ peut devenir le signal de la désorganisation et du découragement pour les armées, auxquelles il avoit rendu l'espoir et la confiance ; l'appel de plusieurs corps de troupes, les représentans du peuple livrés à un Fouché (1) et à ses mouchards, qui les calomnient chaque jour dans leurs rapports, et fabriquent en cet instant une conspiration ; les déblatérations haineuses et réactionnaires qu'on s'est permis solennellement contre les républicains ; leur expulsion préparée et commencée de toutes les fonctions et emplois publics ; la protection scandaleuse, l'impunité assurée à tous les voleurs publics, à tous les ennemis de la représentation nationale ; l'éloignement, la froideur que quelques directeurs montrent pour ceux des représentans du peuple qui ont le plus énergiquement concouru à leur élévation..... Dites-moi, citoyen Baudin, avez-vous vu s'annoncer par des présages aussi alarmans le coup d'état préparé avant le 30 prairial?.... La constitution de l'an 3.... Mais est-ce pour la mieux défendre qu'on s'entoure des hommes de la monarchie et de 1791 ? qu'on destitue les administrateurs nommés par le peuple après le 10 août, les fonctionnaires républicains, afin de les remplacer par les hommes de 1791, ou par ceux qui n'ont jamais rien fait pour la République?

On nous accuse, pour le zèle que nous montrons à défendre l'intégrité de la constitution ; *nos allarmes* sont présentées comme *des écarts* et *des déclamations*, tandis que nous voyons se présenter comme amis zélés, respectueux jusqu'au scrupule de cette même constitution, les mêmes hommes qui, au pavillon de Flore, en préparèrent la destruction et proposèrent au directoire exécutif une prolongation de pouvoirs de sept ans ; les mêmes hommes qui, dans la session dernière, se réunissoient encore pour proposer une révision, appuyer la motion d'ordre de votre collègue Pilastre, et amener un changement de régime par un coup d'état. Faut-il croire, sous peine de passer pour conspirateur, que le défen-

---

(1) Voyez à la fin une note sur Fouché.

seur le plus ardent de la constitution soit celui-là même dont la présence au corps législatif en est une continuelle violation et qui nous déclare solennellement qu'il ne voit d'autre moyen de la sauver que de renverser le directoire exécutif existant, ou de lui accorder une sorte de dictature? Faut-il croire, sous peine d'être conspirateur, qu'il ne peut y avoir de véritables, d'intrépides défenseurs de la constitution, que parmi ceux que des minorités inconstitutionnelles ont appelé au corps législatif? Puis-je me croire moins ami de la constitution que mon collègue Daunou qui nous a exprimé de si vives alarmes sur son sort, dans le cas où la patrie seroit déclarée en danger, lorsque je me rappelle que ce même Daunou n'a pas jugé cette constitution digne de servir de modèle à celle qu'il a rédigée pour la république romaine; qu'il en a détruit, dans celle-ci, les bases fondamentales; qu'il a présidé à Milan, dans les comités de Trouvé, au renversement de la constitution cisalpine, pour lui en substituer une qui n'étoit point conforme à la nôtre; lorsque je me rappelle enfin que le citoyen Daunou nous dit, à la session dernière, qu'il approuvoit toutes les opérations faites et à faire dans la Cisalpine; qu'il tança vivement son collègue Lucien Bonaparte, pour s'être élevé à la tribune contre ces changemens, et qu'il posa alors en principe qu'il nous développa longuement à l'appui de son opinion : « *Qu'il » étoit très-sage et très-politique, en donnant des constitutions » aux peuples amis, de purger ces constitutions des défauts » des vices que notre expérience nous avoit fait connoître » dans la nôtre.* » Je n'ai pas oublié ce fait : que le citoyen Daunou soit convenu depuis que les ex-directeurs avoient eu grand tort de faire de pareils changemens dans la Cisalpine, cela m'a bien prouvé que ces ex-directeurs etoient renversés, et qu'on avoit ajourné le projet de cisalpiner, mais non pas que le citoyen Daunou fût un ami plus ardent de la constitution que moi.

Je n'ai parlé d'un traité de paix qui nous seroit donné dans nos anciennes limites, à condition de modifier notre constitution, que d'une manière extrêmement dubitative. La discussion que nous aurions à cet égard, en ce moment, seroit peut-être trop longue, trop vague, et les événemens, qui finissent par tout découvrir, nous éclaireront bien mieux : si un des hommes les plus influens dans les operations diplomatiques et militaires vous avoit dit, comme à moi : « *Que vous importe ce que deviendra l'Italie, pourvu qu'elle » n'appartienne pas à l'Autriche ?* » seriez-vous bien rassuré sur les conditions de la paix qu'on médite? En remarquant l'obstination avec laquelle on repousse toute idée de parler franchement et loyalement des intentions et des vues du gouvernement français, de tracer, par un acte auguste et solennel digne de la grande nation, les conditions de la paix et des négociations futures; de montrer, soit au peuple et aux armées,



soit aux puissances étrangères, les véritables causes de la guerre et le terme où peut être la paix ; en voyant, dis-je, rejeter cette mesure qui, je le répète, nationaliseroit la guerre et compromettroit les cabinets coalisés entr'eux et avec les peuples, ne serez-vous pas porté à croire qu'il y a quelque arrière pensée? En voyant Talleyrand-Perigord qui a eu le secret de renouer contre nous une coalition plus redoutable, plus perfide que la première, rester le directeur suprême de nos relations extérieures, l'ami du directeur Sieyes; en observant toutes les intrigues diplomatiques qui s'organisent, et le mystère dont on les enveloppe, ne vous sentirez-vous pas disposé a concevoir quelque alarme à votre tour? Trouverez-vous, enfin, qu'il y auroit de la perfidie à remarquer la negligence avec laquelle on s'occupe des armées, l'inconcevable aveuglement qui leur donne un Milet-Mureau pour les diriger, en remplacement du brave et honnête Bernadotte ; le peu d'activité qu'on met à assurer la subsistance, la solde, l'armement et l'équipement de nos guerriers qui manquent de tout, tandis qu'on fait toute son occupation de quelques querelles de gazetiers, et des moyens de décourager, de terrifier, de reduire à la nullité les patriotes les plus énergiques de l'intérieur ?

En défendant mon discours contre vous, citoyen collègue, je ne me suis point proposé d'attaquer et de refuter le vôtre. Il est cependant deux observations essentielles que je ne puis m'empêcher d'opposer à l'accusation intentée contre une partie des membres du corps législatif, de vouloir renverser le directeur Sieyes et d'autres directeurs, et d'avoir l'intention de réorganiser une convention nationale et un régime révolutionnaire, sur les debris de la constitution de l'an 3.

Je sais que ces reproches ne sont point diriges par vous contre moi personnellement ; mais, citoyen, je suis uni par mes principes, par mes sentimens, par ma conduite, à des hommes qui ont bien voulu me recevoir dans leurs rangs et m'accorder quelque sentiment de bienveillance. Je sais qu'on donne le nom de *parti* à cette réunion de gens de bien ; je sais qu'on les appelle des *factieux*, des *conspirateurs* même : le peuple français et les armées les envisagent peut-être sous un autre aspect ; et l'impartiale histoire, qui prononcera sur nous tous, leur assurera sans doute un autre nom dans la postérité. Les calomnies au moyen desquelles on voudroit les proscrire, ne me semblent qu'un motif de plus pour defendre leur honorable cause.

Je suis bien convaincu que plusieurs de ceux qui parlent si haut du retour prochain de la terreur, de la réunion des deux conseils en convention nationale, du renversement du directoire exécutif, ne croient pas un mot de ce qu'ils disent ; mais ils ont besoin de ces déclamations pour se rendre importans, pour environner de fausses terreurs les membres du directoire executif, pour paralyser toutes les mesures énergiques et salutaires : je sais aussi que beaucoup d'hommes de bonne-foi ont été abusés au point de partager de telles craintes ; ce sont ceux-là qu'il est nécessaire d'éclairer et de rassurer.

Sans s'égarer dans de longues dissertations, il me semble que nul ne peut désirer le retour d'un régime qui a pesé sur tous, et qui menaceroit encore la sureté et les intérêts de tous; trop d'intérêts, de passions, de souvenirs, d'opinions, s'opposent au retour du régime révolutionnaire; c'est à coup-sûr la mesure sur laquelle il y auroit la plus forte opposition de principes et de volontés.

Croyez-vous que parmi les législateurs actuels il y en ait un seul d'assez peu éclairé sur l'histoire de la révolution, pour vouloir d'un régime qui a frappé également Marat et Camille-Démoulins, Vergniaud et Chabot, Condorcet et Joseph-Lebon, Carrier et Philippeaux, Danton et Basire, Hérault-Séchelles et Anacharsis Cloots, St.-Just et Pétion, Busot et Collot-d'Herbois, Couthon et Biroteau, Robespierre et Brissot, Soubrani et Perrin de l'Aube, Gougeon et le duc d'Orléans, etc. etc., c'est-à-dire, tous les chefs et sous-chefs, non seulement des partis principaux, mais des fractions diverses qui ont agité la convention nationale? Croyez-vous qu'en voyant la moitié au moins des membres de cette convention guillotinés, fusillés, incarcérés, mis hors la loi, déportés par l'autre moitié aux diverses époques de sa session, nous puissions vouloir jouer à pair ou non, pour ainsi dire, si nous serons victimes ou bourreaux? Voilà pour l'intérêt personnel : pour celui de nos devoirs et de notre gloire, je n'ai qu'un mot : il n'y a pas dans le sénat francais un seul membre qui ne recule d'horreur à la seule idée d'usurper la mission d'opprimer et de décimer ses concitoyens.

Citoyen Baudin, quel est le parti (puisque parti il y a), qui a parlé d'élever un autel à la concorde, de rallier les esprits, d'adoucir la rigueur des mesures extraordinaires, d'étouffer les souvenirs diviseurs? Quel est, au contraire, le parti qui a paralysé et repoussé ces propositions, en disant avec impudence : *timeo danaos et dona ferentes*?

Mais voyons cependant si ceux qu'on se plait tant à soupçonner, ont donné lieu à de telles conjectures par leurs discours et leur conduite. Au 30 prairial, les hommes qu'on veut proscrire, furent vainqueurs; pendant trois jours au moins ils ont tenu dans leurs mains les destinées de la république. Quelles tentatives ont-ils fait pour organiser une convention nationale et un régime de terreur? Quelle insurrection ont-ils excité pour assurer leur influence? Quels sicaires ont-ils rallié autour d'eux pour briser les oppositions? Quels d'entre leurs collègues ont-ils voulu accuser et proscrire? Ceux qu'on regarde comme les plus exagérés, n'ont-ils pas déclaré alors qu'ils ne souffriroient pas même qu'on attaquât Bailleul, l'auteur de la caricature des *Russes au corps législatif*? N'ont-ils pas fortement repoussé toute idée de rapporter l'acte du 22 floréal? et n'est-ce pas *le Russe* Bertrand (du Calvados) qui vint à la tribune prémunir d'avance tous les esprits contre cette proposition, afin qu'elle ne nous fut

pas même faite depuis l'extérieur? A quelle époque de la révolution avez-vous vu des vainqueurs aussi sages, aussi modérés après la victoire?

Quelle garantie plus certaine pouvoient offrir les hommes de prairial, que la prompte réorganisation du directoire exécutif? Hé bien! n'ont-ils pas apporté le plus vif empressement dans les élections à faire? N'ont-ils pas cherché par leurs choix à raffermir l'autorité ébranlée du directoire exécutif, en y appelant les hommes qu'on présumoit les plus capables par leurs services, leur moralité, leurs talens, d'obtenir une influence salutaire sur le peuple et sur les armées, et de réparer les déplorables calamités amenées par l'administration stupidement criminelle de leurs prédécesseurs.

Les voilà donc ces terribles jacobins, ces ennemis de tout ordre, de toute constitution, de toute autorité! ils ont donné à leurs accusateurs une garantie aussi éclatante, et quand ils manifestent des allarmes, des soupçons accrédités par les circonstances, par le concours de tout ce qui se passe autour d'eux, on dédaigne de s'expliquer avec eux, de calmer leur inquiétude patriotique; on se refuse avec hauteur à leur donner aucune garantie; on prétend calmer leurs craintes par des injures; on les appelle *factieux*, *conspirateurs*, afin de les rassurer sur le sort qu'on prépare au peuple français; on écarte des fonctions publiques ceux qu'on soupçonne leur être attachés; on les calomnie, on les fait moucharder par Fouché, afin de leur persuader qu'on a un respect scrupuleux pour la représentation nationale; on prépare leur chûte et leur proscription, afin de démontrer qu'on veut conserver intacts la République, le territoire français et la constitution.

Mais ils ont élevé des plaintes, ils ont témoigné des mécontentemens contre un, deux, trois directeurs (car les accusateurs varient sur le nombre et les hommes...); cela est très-possible, citoyen Baudin, je vous avouerai même que j'ai partagé ces mécontentemens, car le directoire exécutif régénéré n'a point tenu les promesses qu'il a faites au peuple français; je ne vois point d'amélioration sensible opérée par lui dans l'administration publique, et peu m'importe que Sieyes ou Treilhard, Roger-Ducos ou Laréveillère soient directeurs, quand je vois à-peu-près le même système, la même marche et les mêmes résultats.

Il ne faut pas laisser ignorer non plus qu'une certaine classe d'hommes, bas et rampans, toujours prêts à assaillir et à circonvenir les hommes en place, et qui sont essentiellement valets de quiconque a du pouvoir et de l'argent, contribuent beaucoup à exagérer la censure des républicains indépendans, à colporter des calomnies dans les salons, et à remplir la tête des directeurs des prétendus complots qu'ils supposent contre leurs personnes, afin de se rendre agréables et influens.

Croyez-vous que ces hommes ne forment pas une véritable faction, une faction dangereuse, et clairement dévoilée par ses

actes, sa marche et ses discours ? Ne seroit ce point par hasard pour prémunir contre les entreprises d'une semblable faction, que vous auriez écrit en l'an 4 le passage suivant :

« Dans tout Etat républicain, c'est nécessairement une fac- » tion qui pose le trône sur les debris de la liberté, parce que » l'asservissement ne peut se faire qu'au profit de quelques-uns, » et au préjudice de tous..... Les chefs de l'entreprise sauront » cependant, pour colorer leur dessein, se parer des dehors » de la popularité ; ils affecteront un grand zèle contre la » puissance arbitraire ; ils articuleront le mot de nation : » mais ce ne sont pas ses droits qu'ils veulent assurer, ils » prétendent à-la-fois opprimer le peuple et maîtriser le » prince. Suivez-les dans leur marche tortueuse et dans le » labyrinthe de leurs intrigues, et démêlez au travers de leur » langage hypocrite le terme auquel ils vous conduisent : ils » veulent une image de liberté, mais qui les mette hors de » pair ; ils demandent une représentation nationale, pourvu » qu'ils en soient les membres héréditaires, etc. etc. etc. »

A coup sûr, nous avons aimé et estimé les directeurs actuels, puisque nous les avons nommés ; il paraît, au contraire, que ceux qui nous calomnient près d'eux, n'étoient pas d'abord leurs chauds admirateurs, puisqu'ils leur ont refusé leurs suffrages ! Comment les directeurs croient-ils à la bonne-foi de gens qui servoient naguères leurs ennemis ?

Toute la France sait par exemple, combien d'efforts nous avons fait pour élever au directoire exécutif le citoyen Sieyes ; on sait aussi ce qu'ont fait, pour lui faire préférer le ministre Duval, la plupart de ceux qui se battent aujourd'hui les flancs pour faire son éloge ; on pourroit retrouver la liste de plus de soixante *conspirateurs*, qui, réunis chez le traiteur Billote, faillirent être arrêtés par ordre du directoire exécutif, en délibérant sur les moyens d'obtenir à Sieyes la majorité des suffrages. Notre sollicitude se portoit jusqu'à prévenir les objections qu'on lui opposoit. J'avoue que si on avoit su qu'il avoit exercé les fonctions de représentant du peuple jusqu'au 30 floréal an 6, et qu'il n'avoit donné sa démission le 26 floréal que des fonctions qu'il devoit exercer en vertu d'une élection nouvelle, plusieurs d'entre nous auroient pu changer de pensée ; mais sans vérifier plus scrupuleusement, nous nous prévalûmes de cette démission, nous la publiâmes, afin de réunir quelques suffrages de plus. Au conseil des cinq-cents, le citoyen Sieyes n'en a obtenu que deux cent trente-six (J'étois un des recenseurs.) ; au conseil des anciens, il n'en a réuni que cent dix-huit. Croyez-vous que, dans notre conseil, les 215 *factieux* qui ont voté l'accusation des ex-directeurs, et les 171 *conspirateurs* qui ont pensé qu'il falloit que le peuple ne *restât pas assis* et fût appelé à sauver la patrie des dangers qui la menacent, soient précisément ceux qui ont refusé leurs suffrages à Sieyes ? Tel homme qui a prononcé son éloge avec emphase, seroit peut-être bien embarrassé si on lui

représentoit son bulletin d'election ; et plusieurs de nos collègues (Daunou, par exemple,) n'expliqueroient pas, sans quelques difficultés, pourquoi ils ne nous disent plus, comme avant le 20 floréal, qu'il ne donneront point leur suffrage à Sieyes, qu'il a des défauts, (dont ils nous faisoient le détail,) et que Duval, homme doux, conciliant, très-agréable aux ex-directeurs, lui est infiniment préférable.

Mais sans rappeler plus longuement des faits qui ont déjà été très-bien relevés par mon collègue Texier-Olivier, puisque vous me comparez à l'abbé Poule qui a assassiné Sieyes, il me suffit de répondre à cette politesse, que j'ai cependant parlé près d'une demi-heure dans la réunion citée plus haut pour réfuter les objections qui nous avoient été faites contre son élection, et développer les raisons qui devoient lui concilier des suffrages, et que j'ai là et ailleurs appuyé de tout mon pouvoir la proposition de porter Sieyes et Gohier en tête de la liste des candidats.

Mais nous avons changé d'opinion, tandis que ceux qui étoient les ennemis de Sieyes au 20 floréal, sont devenus ses amis les plus dévoués.... A supposer vraie cette assertion, qui me paroît encore très-problématique, toute la question se réduiroit à savoir si c'est nous ou le directeur Sieyes qui avons changé. Nul ne brise sans intérêt et de gaieté de cœur son propre ouvrage; il me semble que si j'avois l'honneur d'être Sieyes et que je crusse appercevoir des préventions contre moi, j'examinerois scrupuleusement si je n'y ai point donné lieu, et s'il n'y a pas un moyen de se prononcer avec franchise et loyauté, de manière à détruire tout-à-fait ces préventions. Je ne m'obstinerois pas à avoir raison contre tout le monde ; car c'est le plus sûr moyen d'avoir tort avec tout le monde que de s'isoler de ses amis, et de se rallier à ses ennemis.

Au reste, citoyen collègue, cette discussion nous entraîneroit trop loin ; elle dépasseroit le but que je me suis proposé et ne seroit peut-être maintenant d'aucune utilité. Je n'ai voulu que justifier le discours que vous avez si amèrement censuré, et m'acquérir des droits à votre estime et à un retour de votre part. Peut-être ai-je eu le tort de fixer trop long-tems votre attention et d'abuser de celle des lecteurs.

Salut et considération.

P. J BRIOT.

N. B. Il semble que le ministre Fouché ait été destiné à devenir à toutes les époques, et sous toutes les couleurs possibles, l'oppresseur le plus déhonté de ses concitoyens, et l'instrument de toutes les proscriptions organisées contre eux. Quelle sorte de confiance politique peut on avoir en cet homme qui, avant le 9 thermidor, associé de Chaumette et d'Hebert, encherissoit sur les dis-

sours de Marat, mettoit à l'ordre du jour l'immoralité, le pillage, la mort et la désorganisation sociale, qui faisoit inscrire dans la Nièvre, sur les tombeaux : *La mort est un sommeil éternel!* qui régnoit à Lyon sur du sang, des cadavres et des décombres; que Robespierre, lui-même, accusoit de déshonorer la révolution par ses excès; qui faisoit ordonner aux Lyonnais, par son secrétaire Duviquet, sous peine de la mort, de ne lire que les journaux qu'il proscrit maintenant... Fouché, ministre de la police, opprimant aujourd'hui comme terroristes, ceux qu'il eût fait guillotiner comme modérés, avant le 9 thermidor!... Mais cet homme est fournisseur, il est associé à la compagnie Petit; cette compagnie a des comptes importans à terminer à la guerre; le ministre de la police fournisseur est comptable envers son collègue le ministre de la guerre...... Et voilà l'homme qui nous accuse, qui calomnie dans ses rapports, les représentans du peuple qui ont demandé la punition des voleurs, qui organise une conspiration pour les proscrire... Non, tant que le Directoire exécutif conservera sa confiance à un pareil homme, il est impossible de croire à sa bonne foi, à son attachement pour les républicains et pour la représentation nationale. Ceux qui veulent que l'instrument des oppressions révolutionnaires les plus odieuses, soit ministre de la police, sont ceux qui veulent des conspirations et des proscriptions.....

La manière dont Fouché rédige les messages et les rapports qui les appuyent, rappelle son talent éprouvé pour de semblables rédactions. On sait qu'il étoit, à Lyon, le rédacteur de la correspondance et des arrêtés des représentans de peuple. Voici de sa prose à cette époque; on peut la comparer à celle des messages d'aujourd'hui.

20 Brumaire, an II.

FOUCHÉ A LA CONVENTION NATIONALE.

« L'ombre de Chalier est satisfaite, ceux qui dictèrent l'arrêt de son supplice sont frappés de la foudre..... Nous le jurons, le peuple sera vengé; notre courage sévère répondra à sa juste impatience; ce sol qui fut rougi du sang des patriotes, sera bouleversé; tout ce que le vice et le crime avoient élevé sera anéanti; et, sur les débris de cette ville superbe et rébelle, le voyageur verra avec satisfaction quelques monumens simples, élevés à la mémoire des martyrs de la liberté, et des chaumières éparses que les amis de l'égalité s'empresseront de venir habiter..... »

Signé, FOUCHÉ. (seul.)

27 Brumaire, an II.

A LA CONVENTION.

« Nous ne descendrons pas de la hauteur où le peuple nous a

» placé, pour nous occuper des misérables intérêts de quel-
» ques hommes plus ou moins coupables envers la patrie; nous
» avons éloigné de nous tous les individus, parce que nous
» n'avons point de temps à perdre, point de faveurs à ac-
» corder.....

» Convaincus qu'il n'y a d'innocent, dans cette infâme cité,
» que celui qui fut opprimé ou chargé de fers par les assassins du
» peuple, nous sommes en défiance contre les larmes du re-
» pentir, rien ne peut désarmer notre sévérité.....

» Nous devons vous le dire, citoyens collègues, l'indulgence
» est une foiblesse dangereuse..... On n'ose pas encore vous
» demander le rapport de votre premier décret sur l'anéantisse-
» ment de la ville de Lyon, mais on n'a presque rien fait jus-
» qu'ici pour l'exécuter; les démolitions sont trop lentes: il faut
» des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'ex-
» plosion de la mine et l'activité dévorante de la flamme,
» peuvent seuls exprimer la toute puissance du peuple; sa vo-
» lonté ne peut être arrêtée comme celle des tyrans, elle doit
» avoir les effets du tonnere. »

Signé, FOUCHÉ, (le premier) COLLOT-D'HERBOIS, LA PORTE.

16 *Frimaire.*

« Les administrations, composées d'hommes intéressans, sans
» doute, puisqu'ils furent opprimés par les rébelles, mais qui,
» par cela même, sont trop disposés à se dépouiller de leur
» caractère public, à oublier l'outrage sanglant fait à la liberté,
» pour céder au desir personnel de pardonner à leurs enne-
» mis.....

» Nos ennemis ont besoin d'un grand exemple, d'une le-
» çon terrible: Hé bien! nous allons la leur donner.....

» Il faut que tous les correpondans, tous les alliés qu'ils
» avoient dans Commune-Affranchie, tombent sous les foudres
» de la justice; et que leurs cadavres ensanglantés, précipités
» dans le Rhône, offrent sur les deux rives, à son embouchure,
» l'impression de l'épouvante et l'image de la toute-puissance
» du peuple..... »

Signé, FOUCHÉ, (le premier) COLLOT-D'HERBOIS, LAPORTE.

7 *Nivose.*

« Nous continuons sans interruption à frapper ses ennemis
» (du peuple); nous les annéantissons de la manière la plus
» éclatante, la plus terrible et la plus prompte..... »

Signé, FOUCHÉ, LAPORTE.

30 *Pluviose.*

« Il nous est difficile de vous exprimer combien nos cœurs

» sont attristés de l'excessive indulgence avec laquelle vous » souffrez qu'on vienne impunément à votre barre.....

» La commission temporaire mérite toute votre estime..... » c'est à tort qu'on pense nous faire les honneurs d'un sursis, » nous n'en avons point accordé. Notre confiance est sans bornes » et sans réserve à l'austère probité du tribunal. »

Signé, FOUCHÉ, LAPORTE.

7 Ventose.

„ Il existe encore quelques complices de la révolte lyon- „ naise, nous allons les lancer sous la foudre.....

„ Dans la fête qui eut lieu hier, nous avons observé tous „ les mouvemens, nous avons vu le peuple applaudir à tout ce „ qui portoit un caractère de sévérité, tout ce qui pouvoit réveil- „ ler des idées fortes, terribles ou touchantes; le tableau qu'of- „ froit la commission révolutionnaire, suivie des deux exécu- „ teurs de la justice, tenant en main la hache de la mort, „ a excité les cris de sa sensibilité et de sa reconnoissance. „

Signé, FOUCHÉ, LAPORTE.

Arrêté du 7 Frimaire.

„ Considérant..... que l'exercice de la justice n'a besoin „ d'autre forme que de l'expression de la volonté du peuple; que „ cette volonté, énergiquement manifestée, doit être la cons- „ cience des juges;

„ Considérant, que presque tous ceux qui remplissent les „ prisons de cette commune, ont conspiré l'anéantissement de „ la république, médité le massacre des patriotes, et que, par „ conséquent ils sont hors de la loi, que leur arrêt de mort „ est prononcé.....

„ Arrêtent..... Art. III. Tous les condamnés seront conduits „ en plein jour, en face du lieu même où les patriotes furent „ assassinés, pour y expier, sous le feu de la foudre, une vie „ trop long-temps criminelle. „

Signé, FOUCHÉ.

PROCLAMATION AUX LYONNAIS.

Du 15 Frimaire.

„ Les représentans du peuple resteront impassibles dans l'ac- „ complissement de la mission qui leur a été confiée. Le peuple „ leur a mis entre les mains le tonnerre de sa vengeance, ils ne „ le quitteront que lorsque tous ses ennemis seront foudroyés; „ ils auront le courage énergique de traverser les vastes tom- „ beaux des conspirateurs et de marcher sur des ruines, pour „ arriver au bonheur des nations, et à la régénération du „ monde.......

Signé, FOUCHÉ.

Une proclamation de la commission temporaire, du 8 frimaire, après avoir donné la nomenclature des journaux suspects :

„ Arrête : Qu'il est défendu à tous directeurs des postes de „ laisser circuler lesdits journaux ; à tous marchands et col- „ porteurs de les distribuer, et à tous citoyens de les lire, sous „ peine d'être regardés comme suspects, et punis comme tels.

„ Invite les citoyens de Commune-Affranchie de s'environ- „ ner de journaux patriotes, et de ne lire que ceux qui leur „ sont désignés comme jouissant de l'estime des vrais sans- „ culottes ; tels que *le Journal des Hommes-Libres de tous les* „ *Pays*, ou *le Republicain ; le Journal Universel* ; *le Batave* ou „ *le Publiciste*, *l'Anti-Fédéraliste*. „

Signé, (Les membres de la commission.)

DUVIQUET, *Secrétaire-Général*.

On a dit et imprimé que c'étoit Duviquet qui avoit rédigé les arrêtés des représentans envoyés à Lyon, et notamment l'instruction horriblement fameuse de la commission temporaire ; je crois cette assertion inexacte. Fouché a rédigé la plus grande partie de tous ces actes. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre les messages et le rapport sur les journalistes, celui qui demande des commissions militaires pour fusiller *les écrivains conspirateurs*, et les comparer avec les pièces que j'ai cité plus haut, et beaucoup d'autres qu'on pourroit rappeler encore.

63